

## Conditions d'adhésion au MagniFicClub

- > Le MAGNIFIC Club est une opération commerciale réservée aux professionnels en compte aux établissements FIC. La carte est valable du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année en cours.
- > Les points attribués seront réduits de 15% si l'adhérent choisi un voyage dans notre catalogue.
- > Le seuil minimum de points nécessaires pour participer à cette opération est d'un chiffre d'affaires de 15.000€ HT annuel.
- > Pour 1 € d'achat H.T., FIC crédite 1 point sur le compte MagniFicClub de l'adhérent.
- > Le client n'accèdera au cadeau que lorsqu'il aura acquis le nombre de points correspondant au cadeau.
- > Le client devra faire, dans la période écoulée depuis le 1er Janvier, un chiffre d'affaires au moins égal à celui réalisé dans la même période de l'année précédente.
- > Les points acquis ne pourront, en aucun cas, être échangés contre des espèces ou des dotations de natures différentes de celles proposées dans le catalogue FIC.
- > FIC se réserve le droit de modifier le catalogue cadeaux et le règlement de l'opération sans préavis.
- > FIC se réserve le droit de modifier les produits et la valeur de leurs points (nouveaux produits, etc).
- > FIC se réserve le droit d'exclure de l'opération tout client avec lequel elle serait en litige financier, commercial ou autre.
- > Les gains ne seront délivrés qu'après acquittement des factures échues.
- > FIC se laisse la possibilité de réduire ou d'annuler les points attribués sur les produits en prix nets. Il en va de même pour les chantiers, les marchés ou les accords spécifiques.
- > Les photos présentées sont non contractuelles et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de FIC.
- > Le client choisit ses cadeaux en fonction de son crédit de points. Dès que son choix est arrêté, il peut contacter son animatrice MagniFic Club au 04 66 28 88 87 et réserver ses cadeaux.
- > Si l'article que le client a réservé n'était plus disponible, FIC lui proposerait un article aux caractéristiques au moins équivalentes, sinon le client serait invité à reporter son choix sur un produit de la même valeur. Les articles commandés ne sont ni repris ni échangés.
- > La livraison se fera sous un délai de deux mois minimum environ après réception de la demande du client. Certains articles doivent être récupérés directement chez le fournisseur. A la réception des colis, le client doit les contrôler devant le transporteur : si des produits sont manquants ou endommagés, le client le mentionne en présence du livreur et le confirme au transporteur sous 48 h par lettre recommandée avec copie à : MagniFicClub, 4 -126 Avenue Joliot Curie, CS 38059, 30932 Nîmes cedex 9. FIC effectuera ensuite les démarches nécessaires.
- > Selon la loi des finances en vigueur, les gains perçus sont assimilables à un avantage en nature, déclarable individuellement auprès de l'administration fiscale.
- > L'adhésion au Club est de 50 €.
- > L'opération n'est pas cumulable avec toutes autres opérations commerciales.

## Formulaire d'adhésion au MagniFicClub

**Société**

**Adresse**

**Contact**

**E-Mail**

**Téléphone**

**Fax**

**Date d'adhésion**

**Agent commercial FIC**

**Signature d'adhérent**

**Signature FIC**

L'adhérent déclare avoir pris note des conditions générales ci-dessus et les avoir acceptées.